

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 21 juin 2019

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un juin à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Jean-Paul CHASSAING, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, LACOUT Guy, Pauline MOREAU, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain.

Absents/Excusés : BREHAULT Thomas, Bénédicte HEISER, François TAURAND

Secrétaire de séance :

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM21062019-01	
<u>OBJET</u>	
CREATION DE POSTE RELEVANT DU CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de remplacer un adjoint technique principal de 1^{ère} classe qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le recrutement d'un adjoint technique dont les activités principales sont notamment les suivantes :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune,
- Gérer le matériel et l'outillage,
- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de l'assainissement...

Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature va être lancé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot. Le poste à créer relève du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et de la catégorie hiérarchique C, mais la nature exacte du grade dépend des candidatures retenues pour la pré-sélection et des auditions qui en découleront. Le poste sera ouvert sur 16 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, filière technique et catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} décembre 2019, pour assurer les missions principales définies ci-dessus. Cet emploi permanent est ouvert sur 16 heures hebdomadaires.
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 4/07/2019.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 5 juillet 2019
et publication ou
notification
du 5 juillet 2019*

Le Maire,
Jean-Paul CHASSAING.